

GÎTES DE FRANCE® EVASION

VENEZ DÉCROCHER

VOS ÉTOILES

CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME

Profitez d'avantages
fiscaux et commerciaux

Gagnez en visibilité

Rassurez vos clients

Acceptez les chèques
vacances - ANCV

110 € / Hébergement

AVANTAGES FISCAUX

Les propriétaires d'hébergements de vacances classés "en meublé de tourisme", imposés dans la catégorie micro-BIC bénéficient d'un abattement fiscal de **71%** contre **50%** pour une location non classée.

Exemple :

Un propriétaire réalisant 5 000€ de recette locative par an:

	Meublé non classé	Meublé classé
	50% d'abattement	71% d'abattement
Revenu imposable	2 500.00 €	1 450.00 €
Contribution sociales (CSG et CRDS)	387.50 €	225.00 €



**A vos
calculatrices**

Comment décrocher les étoiles ?

-  Je renvoie le document Cerfa (joint au message) dûment complété.
Un.e expert.e visite mon hébergement en ma présence et contrôle 133 points portant sur:
 - les équipements et aménagements,
 - les services proposés aux clients,
 - l'accessibilité et le développement durable.
-  L'expert.e me renvoie la décision de classement. Je dispose d'un délai de 15 jours à réception du rapport pour contester la décision de classement. L'information est transmise directement aux organismes du tourisme.
-  Mon classement officiel est valable pour une durée de 5 ans.

Contact: classement@evasion-locations.com

09 78 35 01 68